

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2017/N° 0028 - AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION GENERALE
A/C.1/1/03 RELATIVE A LA RECONNAISSANCE ET A
L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES, GRADES, CERTIFICATS ET
AUTRES TITRES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO,
SIGNEE PAR NOTRE PAYS LE 31 JANVIER 2003 A DAKAR
(SENEGAL).**

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

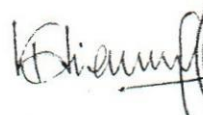
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la Convention Générale A/C.1/1/03 relative à la Reconnaissance et à l'Equivalence des Diplômes, Grades, Certificats et autres Titres dans les Etats membres de la CEDEAO, signée par notre pays le 31 janvier 2003 à Dakar (Sénégal).

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 04 JUL 2017

Le Secrétaire de Séance

Honneur **Bakary DIAKITE**


Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO
